

Subsides gelés pour le travail adapté

WALLONIE Les investissements de 54 entreprises ne seront pas soutenus en 2015

- ▶ Les entreprises de travail adapté emploient 10.000 personnes en Wallonie.
- ▶ La rigueur imposée au budget wallon a des effets sur leur développement.
- ▶ Les aides aux investissements sont suspendues cette année.

Obligé de réaliser des économies budgétaires substantielles pour l'exercice 2015 (650 millions en attendant les ajustements), le gouvernement wallon a cherché à immuniser le secteur de l'aide aux personnes handicapées. « L'Awiph (Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées) n'a pas été amenée à faire les mêmes efforts que d'autres opérateurs, mais en plus elle fait l'objet d'un refinancement pour combler son déficit », a rappelé Maxime Prévot, le mi-

nistre de l'Action sociale, dans le cadre du débat budgétaire.

Reste toutefois « un déficit pour 2015 de l'ordre de quinze millions, si aucune mesure n'est prise, parce qu'une série d'interventions ne sont pas encore balisées ». Le ministre a donc dû se résoudre à plancher sur « des décisions qui n'affectent pas la personne handicapée, les bénéficiaires et leur accueil, mais qui permettent de contenir l'effet d'explosion. »

La crise n'a pas épargné les plus fragiles. Les autres sont tenus d'investir pour survivre

Indolores, les économies ? On ne partage pas cette impression du côté des entreprises de travail adapté (ETA), dont l'inquiétude a été relayée récemment au parlement par les députés wallons François Bellot (MR) et François Devillers (PS).

Parmi les mesures retenues, il y a la suppression des subsides régionaux aux investissements pour les infrastructures (immeubles, équipement) des ETA

tout au long de l'exercice 2015.

Le secteur du travail adapté est un pan important de l'action sociale en Wallonie : 54 entreprises, 13 centres de formation spécifiques, 9.900 bénéficiaires, un budget annuel de 109 millions, soit 16 % du budget de l'Awiph. Les anciens « ateliers protégés » sont actifs dans des domaines très variés : restauration, emballage, horticulture, imprimerie ou nettoyage, par exemple.

Ces entreprises occupent 85 % de personnes handicapées. Leur dimension sociale est essentielle, mais les exigences de rentabilité économique sont de plus en plus présentes dans ce secteur aussi : « Elles doivent assurer leur viabilité en mettant en place une infrastructure et des techniques de gestion éprouvées et surtout adaptées aux contraintes et aux réalités du marché », a souligné Maxime Prévot. Avec l'appui accordé par l'Awiph, ces entreprises peuvent parvenir à d'intéressants résultats financiers. »

La crise économique n'a pas épargné les plus fragiles de ces ateliers. Les autres sont tenus

d'investir pour survivre dans un monde de plus en plus concurrentiel. Objectif, ici comme ailleurs : sauvegarder voire augmenter l'emploi.

Maxime Prévot estime que le gel des subsides aux investissements permet de rencontrer cette priorité. Ce n'est pas tout à

fait l'avis de l'Entente wallonne des entreprises de travail adapté (Eweta) : « L'emploi est le leitmotiv de toutes les politiques wallonnes, mais freiner les investissements et la modernisation d'entreprises comme les nôtres équivaut bien à fragiliser et donc à menacer les emplois », commente Dany Drion, président faisant fonction.

Pour le gouvernement wallon, il s'agit d'un mauvais moment à passer. La part des subsides liée à l'appel à projets a fait l'objet de décisions en décembre. Les effets réels se feront connaître en 2015. De quoi tenir jusqu'en 2016, l'année d'un retour en régime de croisière. Normalement. ■

ERIC DEFFET

ENTRETIEN

« Mis devant le fait accompli »

Dany Drion est à la fois le président faisant fonction de l'Entente wallonne des entreprises de travail adapté (Eweta) et le directeur général des ateliers Jean Del'Cour en province de Liège. Double regard éclairé.

La Wallonie suspend les subsides aux investissements pour les ETA pour l'année 2015. Quelle est l'ampleur du problème ?

Jusqu'en 2010, ces subsides pour les infrastructures étaient accordés sur base annuelle au départ d'appels à projets. Les critères étaient déjà le confort des travailleurs et le développement de l'emploi. Ensuite, le système a changé : on travaille sur une durée de cinq ans. Pour la période

2010 à 2014, les ETA ont pu compter sur des aides forfaitaires liées au nombre de travailleurs, mais aussi sur des budgets liés à des appels à projet.

Fin décembre, le secteur est donc arrivé au terme d'un premier cycle...

C'est exact. Et au début de cette année, le ministre Maxime Prévot nous a fait savoir que les réalités budgétaires imposaient des arbitrages et que la décision avait été prise de supprimer en 2015 tous les subsides aux entreprises de travail adapté liés aux investissements en infrastructures.

De quelles sommes parle-t-on précisément ?

Aux environs de trois millions d'euros pour l'ensemble du secteur. Mais le plus grave à nos yeux est que les ETA sont mises devant le fait accompli : elles avaient prévu

des investissements subsidiés et elles ne bénéficieront pas des aides.

Qu'est-ce que cela représente exactement pour une entreprise comme la vôtre ?

Nous avons programmé pour 2015 un investissement de l'ordre de 140.000 euros pour une nouvelle machine de pelliculage, pour moderniser notre chaîne d'emballage. Le subside prévu était de 100.000 euros. Si nous voulons mener ce projet à bien, nous devons aller chercher cette dernière somme dans nos résultats, ce qui suppose d'augmenter notre chiffre d'affaires d'un million d'euros.

E.D.